

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de PRADELLES

VU l'ordonnance N° 59-115 du 7 Janvier 1959 modifiée relative à la voirie des Collectivités Locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-1, R 417-9, R 417-10, R417-11 et R 417-12 ;

EN CONSIDERATION des travaux à venir Place de la Halle durant les années 2025-2026

VU la demande de l'Institut National de Recherche Archéologiques Préventives (INRAP) en charge de la réalisation des fouilles archéologiques sur l'ensemble de la Place de la Halle.

AU VU de la mobilité de chantier, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur toute la Place de la Halle, de la RN 88 à la Fontaine du Melon, la Rue des Pénitents et la Rue du Portalet.

ARRETE

2025-STAT-003

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation de tous véhicules est interdit sur la Place de la Halle et ses rues adjacentes sus nommées, du Mardi 01 Avril 2025 à compter de 10h00 jusqu'au vendredi 4 Avril 2025, 16h00.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- ⇒ Monsieur le Préfet de la Haute Loire Yvan CORDIER
- ⇒ Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
- ⇒ INRAP
- ⇒ Messieurs les employés de voirie

Chacun chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie

FAIT A PRADELLES, LE 01/04/2025

Le Maire,

A. ROBERT

AR Prefecture

043-214301541-20250401-2025_STAT_003-AR
Reçu le 01/04/2025

